Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale Avis du 19 août 2021 – Délai minimal entre la primo-vaccination et le rappel de vaccination

Face à la propagation en France du variant delta, et aux incertitudes concernant la durée de la protection conférée par la vaccination chez les populations très fragiles, une campagne d'administration de rappels de vaccination débutera mi-septembre 2021 pour les personnes âgées de plus de 80 ans et/ou très vulnérables du fait de leur condition médicale.

En effet, on observe une augmentation de l'incidence de cas hospitalisés chez les personnes âgées : d'après les données recensées par la DREES entre le 31 mai et le 11 juillet, les personnes âgées de 80 à 90 ans complètement vaccinées représentaient environ 18% des personnes âgées de 80 à 90 ans hospitalisées pour cas de Covid-19, alors que 70% de cette tranche d'âge étaient complètement vaccinés ; les personnes âgées de plus de 90 ans complètement vaccinés en représentaient près de 20%, alors que 62% de cette tranche d'âge étaient complétement vaccinés¹.

Le présent avis vise à préciser le délai à respecter entre la primo-vaccination² et l'administration d'un rappel. A noter que cet avis concerne les publics ciblés par la campagne de rappels précoces (dès septembre 2021). Le délai minimal entre la primo-vaccination et l'administration d'un rappel pour d'autres populations pourra faire l'objet d'une recommandation ultérieure.

Pour les personnes très âgées ou très vulnérables du fait de leur condition médicale (mais non immunodéprimées), l'administration d'une dose supplémentaire constitue un rappel visant à booster la mémoire immunitaire, et requiert donc un certain délai après l'administration des deux premières doses. D'après les données disponibles concernant la durée de la protection conférée par la vaccination chez les personnes très âgées^{3,4}, il parait donc raisonnable de définir un délai recommandé d'au moins 6 mois entre la primo-vaccination et l'administration d'une dose de rappel⁵.

 Ainsi, les personnes âgées de plus de 80 ans et/ou très vulnérables du fait de leur condition médicale devraient recevoir un rappel de vaccination dès septembre 2021 si elles ont été primo-vaccinées au premier trimestre 2021. Cela devrait représenter environ 2,8M de personnes (dont 2,3M de personnes âgées de plus de 80 ans).

¹ DREES, Entrées hospitalières et décès de patients Covid-19 selon le statut vaccinal et la présence de la mutation L452R, Premiers enseignements issus de l'exploitation d'un appariement des bases Sivic, Sidep et Vacsi sur la période du 31 mai au 11 juillet 2021

² Schéma vaccinal complet : deux doses de vaccin ou infection suivie d'une dose

³ Avis du COSV 6 juillet 2021 – Rappels de vaccination dès septembre 2021 pour les plus âgés et les plus fragiles

⁴ Anna F, Pinaud L, Attia M, Schaeffer L, Mathieu P, Le Dastumer B, Kariger E, Hocqueloux L, Prazuck T, Gallais F, Fafi-Kremer S, Ungeheuer MN, van der Werf S, Buchrieser J, Schwartz O, Charneau P, Fontanet A. BNT162b2-elicited neutralization against the delta variant among the elderly (submitted).

⁵ Dans le cas d'une infection survenant après la réalisation d'un schéma vaccinal complet, il parait raisonnable de pratiquer ce même délai de 6 mois.

Les personnes âgées de plus de 80 ans et/ou très vulnérables primo-vaccinées au deuxième trimestre 2021, également éligibles à la vaccination antigrippale, pourraient recevoir un rappel de vaccination anti-Covid-19 simultanément à l'administration du vaccin contre la grippe, entre octobre et décembre 2021. Cela devrait représenter environ 1,1M de personnes (dont 0,9M de personnes âgées de plus de 80 ans).

Pour les personnes sévèrement immunodéprimées, l'administration d'une dose supplémentaire de vaccin s'intègre dans un schéma particulier entre rappel de vaccination et tentative de prises supplémentaires de doses pour améliorer la réponse immunitaire. Pour les personnes immunodéprimées ayant reçu une troisième dose de vaccin au deuxième trimestre 2021, la campagne de rappels constitue alors l'opportunité d'une quatrième dose qui ne devrait pas être concernée par ce délai de 6 mois.

Le COSV reconnait ainsi que certaines situations pourraient justifier, pour des raisons pratiques d'ordre divers (personnes immunodéprimées, caractère contemporain avec la vaccination antigrippale, etc.), l'administration d'un rappel de vaccination sans attendre 6 mois après la primo-vaccination. Dans ces situations, un délai minimal de 3 mois entre la primo-vaccination et l'administration du rappel pourrait être pratiqué.